



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation de la SAS ALIENOR CEMENTS d'exploiter un centre de fabrication de ciment par broyage de clinker à Tonneins (47400).

Il sera procédé à une enquête publique de 33 jours, **du jeudi 9 février à partir 9h00 au lundi 13 mars 2017 jusqu'à 17h00**, sur la demande présentée par Monsieur Franck DUPONT, Directeur Général de la SAS ALIENOR CEMENTS, dont le siège social est situé 36, boulevard de l'Université à Saint-Nazaire (44600), en vue d'être autorisé à exploiter un centre de fabrication de ciment par broyage de clinker à Tonneins (47400).

Cette enquête concerne les communes de Tonneins, Fauillet et Lagrùère.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Tonneins, Fauillet et Lagrùère pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Tonneins	le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Fauillet	le mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le jeudi de 9h00 à 12h30 le samedi de 9h00 à 12h00
Lagrùère	le lundi de 14h00 à 17h30 le mercredi de 8h30 à 12h30 le vendredi de 13h30 à 17h00

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Tonneins, siège de l'enquête publique ou à l'adresse électronique de la mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

urbanisme@mairie-tonneins.fr

Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

L'avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

M. Michel SEGUIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Tonneins où toutes les observations pourront lui être adressées :

- **Le jeudi 9 février 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Le lundi 20 février 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Le lundi 27 février 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 3 mars 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Le lundi 13 mars 2017 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de Tonneins, Fauillet et Lagrère.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le

19 JAN. 2017

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE